

Sensibilisation à la problématique des déchets et des pollutions des bassins versants des cours d'eau et, en particulier, du Houyoux.



Le **bassin versant** définit l'étendue de terrain où les eaux ruissellent et rejoignent un même cours d'eau, en suivant la pente naturelle jusqu'à la rivière et le fleuve qui constitue l'exutoire final pour la plus grande partie de nos rejets de détritiques ou polluants de toutes sortes. **C'est là que commence l'océan !**

L'eau est la source de la vie

Notre corps en est composé aux 2/3 (et même 95% pour l'embryon humain).

Nous devons préserver sa quantité (sécheresses, inondations) et sa qualité (pollution).

Pour retenir l'eau dans l'environnement construit, il faut éviter les grandes surfaces bétonnées et capter l'eau de ruissellement qui alimentera les racines des plantes ainsi que la nappe phréatique.

Nos cours d'eau sont pollués par l'activité industrielle, les engrais, les ménages et les incivilités.

Déchets et pollutions

La pollution de l'eau est une altération de sa qualité qui rend son utilisation dangereuse et perturbe l'écosystème aquatique. Elle concerne les eaux superficielles (lacs, rivières...) et souterraines (nappes) et est principalement due à l'apport de substances toxiques, d'origine naturelle ou issue de l'activité humaine.

La pollution peut être de deux types :

- **ponctuelle**, lorsque sa source est facilement identifiable. Ces pollutions localisables se caractérisent par des contaminations bactériologiques, d'hydrocarbures ou par des substances telles que des solvants ou encore des métaux lourds ;
- **diffuse** pour une pollution dont l'origine est localisée en un point précis mais provient d'une surface importante. Les nitrates et les pesticides sont les principaux polluants d'origine diffuse.

Trop souvent que les gens considèrent les égouts, voire la nature, comme un endroit où "jeter les crasses". Ils ne se rendent pas compte que tout ce qui est ainsi jeté à toutes les chances d'aboutir dans le ruisseau qui draine l'endroit ou, pire, dans la nappe phréatique qui alimente la population.

Outre le fait qu'il faut bien admettre que celui qui souille son propre environnement en est la première victime, il souille et empoisonne surtout l'environnement, en général.

Peu de déchets sont plus petits que **les mégots de cigarettes**. Pourtant, un seul mégot peut polluer jusqu'à 500 litres d'eau et contient une centaine de substances nocives, voir cancérogènes, qui contaminent l'eau, l'air et les sols.

Les mégots sont aussi la principale source de pollution des océans car, sur environ 137 millions de mégots jetés par terre chaque jour à travers le monde, 40 % échouent dans les océans.

Il faut également préciser que **les cigarettes mettent en moyenne 12 ans pour se dégrader**. Les filtres mettent 1 et 2 ans à se dégrader, ce qui n'est déjà pas mal, mais l'acétate de cellulose qu'ils contiennent met alors près de 10 ans pour se bio-dégrader.

Parmi les autres déchets rencontrés quotidiennement, figurent **les canettes**.

Elles ne datent pas d'hier. Les premières canettes en acier sont apparues vers 1930. Si elles sont désormais fabriquées principalement en aluminium, leur popularité est toujours bien intacte.

Qu'elles soient faites d'acier ou d'aluminium, elles ont l'avantage d'être indéfiniment recyclables et valorisables. Leur recyclage permet d'économiser la majeure partie de l'énergie qui serait consommée pour les fabriquer au départ de l'extraction du minerai (une tonne d'aluminium recyclé permet d'éviter l'usage d'une tonne de pétrole). Mais **une canette jetée dans la nature met plus de 400 ans à se décomposer**.

Le dépôt des tontes de pelouses sur les rives ou les berges du cours d'eau empêche la végétation de s'y développer correctement. Les berges sont fragilisées et sujettes à une érosion accrue.

Les dépôts, emportés par le cours d'eau, s'agglomèrent en embâcle. Ils polluent alors la rivière en se décomposant et **accentuent le phénomène d'eutrophisation (appauvrissement du milieu en oxygène)**.

Rappel des principales interdictions le long berges et dans les cours d'eau

- Dégrader les berges, le lit ou les digues d'un cours d'eau.
- Obstruer (de quelque manière que ce soit) ou entraver le libre écoulement des eaux.
- Ameublir (labourer, ...) la bande de terre en crête de berges (0,5 mètres).
- Enlever ou modifier les systèmes de repérage (appareils de mesures, clous de jauge...).
- Encombrer la bande de terre le long des cours d'eau de tontes de pelouse, tailles de haies, feuilles mortes, branchages et autres déchets de cuisine.
- Laisser subsister les dépôts de bois, de terre, de fumier ou de tous autres matériaux ou produits sur une bande de terre de 5 mètres de large à partir de la crête de berge du cours d'eau vers l'intérieur des terres (20 mètres pour le stockage de fumier).
- Pulvériser des produits phytopharmaceutiques dans la zone tampon (d'une largeur variable, définie par la législation) entre le cours d'eau et les cultures.

A propos de l'opération Be Wapp

Be WaPP asbl (Wallonie Plus Propre) a vu le jour en 2016 et agit en Wallonie pour améliorer la propreté publique en développant des actions visant à réduire la présence de déchets et de dépôts sauvages.

En 2019, **499 tonnes de déchets ont été ramassés** par les 162.647 volontaires.

1/3 de ces déchets (137 tonnes) était constitué de canettes, bouteilles en plastique, berlingots à boisson et boîtes de conserves. Tous ces déchets sont pourtant collectés en porte en porte dans toute la Wallonie.

Le saviez-vous ?

Vous pouvez être acteur d'une Wallonie Plus Propre.

Que vous soyez citoyen, membre d'un club, d'une association, d'une entreprise ou d'une école, rejoignez pour cela les « *Ambassadeurs de la Propreté* » !

Votre rôle consistera à maintenir propre une rue ou un quartier que vous parrainerez toute l'année.

En vous inscrivant, via le site <https://www.walloniepluspropre.be/ambassadeurs/>, vous recevrez gratuitement du matériel qui vous permettra de passer à l'action.

Quelques espèces invasives (*cette liste est loin d'être exhaustive*)

Les espèces invasives, introduites accidentellement ou délibérément, sont responsables de dégradations importantes de l'environnement et peuvent occasionner des nuisances, même pour la santé publique.

Parmi les plantes invasives les plus célèbres, on relève :

- **La Basalmine de l'Himalaya** (*Impatiens glandulifera*) est une plante herbacée annuelle. Très dynamique, le long des berges, elle produit de petites graines bien adaptées à la dispersion par l'eau. Originaires de l'Himalaya et introduites en Europe vers 1830, elle s'est rapidement naturalisée et est désormais considérée une espèce envahissante.
- **La Berce du Caucase** (*Heracleum mantegazzianum*) est une plante bisannuelle, originaire du Caucase et rapportée par un médecin suisse en 1890. Très toxique par simple contact avec la peau, elle produit de la furanocoumarines photosensibilisantes qui provoque de graves dermites.
- **La Renouée du Japon** (*Reynoutria japonica* ou *Fallopia japonica*) est une grande herbe pouvant atteindre 3 mètres de haut. Ses tiges creuses, rougeâtres ressemblent à des tiges de bambous. En 1847, la société d'agriculture et d'horticulture de la ville d'Utrecht, lui a décerné sa médaille d'or pour la beauté de son feuillage et ses inflorescences mellifères parfumées. Maintenant, nous tentons de l'éradiquer par tous les moyens.

D'autres espèces, présentes dans nos jardins et leurs abords, doivent également nous interpeller :

- **Le Buddleya** ou arbre à papillons (*Buddleia davidi*) est un arbuste originaire de Chine largement utilisé comme plante ornementale (jardins, aménagements paysagers). Il est en pleine expansion sur de très nombreuses rivières.

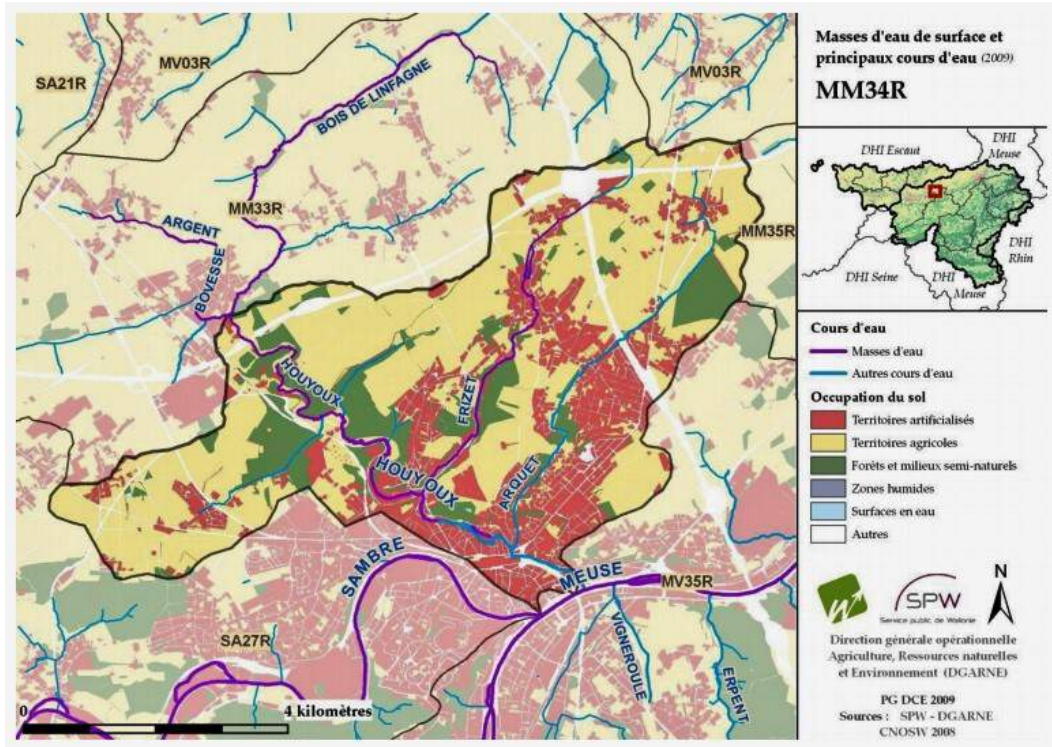
Nos cours d'eau sont aussi impactés par des espèces animales telles :

- **La Bernache du Canada** (*Branta canadensis*), bel oiseau originaire d'Amérique du Nord, introduit en Angleterre au XVII^e siècle comme oiseau d'agrément est devenu indésirable car sa population est en augmentation. Sa longévité (jusqu'à 24 ans), sa reproduction, la présence de biotopes favorables à son développement, ont contribué au succès de son implantation en surnombre et au détriment des espèces indigènes (canards et oies).
- **L'Ouette d'Egypte** (*Alopochen aegyptiacus*), originaire d'Afrique, est présente en Wallonie depuis la fin des années 1980. Elle y connaît une très forte expansion depuis les années 2000. Très agressive envers les autres oiseaux, elle envahit la Région limoneuse, le Condroz et la Famenne.

La SPGE (Société Publique de Gestion de l'Eau) et le Houyoux

Le rôle de la SPGE est double face à la pollution :

- **épurer les eaux usées domestiques** avant leur rejet vers le milieu naturel
- **protéger les captages d'eau potable** en maintenant des aires sur lesquelles les activités polluantes sont limitées voir interdites.



L' INASEP (Intercommunale Namuroise de Services Publics)

Créée en 1978 par la Province et les 38 communes namuroises, l'INASEP est orientée sur le secteur de l'eau et aussi vers la gestion des équipements techniques des communes et d'autres partenaires publics.

Organisme d'Assainissement Agréé (OAA) par la Wallonie, cette intercommunale est le partenaire de la SPGE, pour laquelle elle réalise le programme d'investissements des stations d'épurations et en assure l'exploitation pour près de 500.000 équivalent- habitants.

Sources :

<https://www.rts.ch/decouverte/sciences-et-environnement/>

<https://www.cieau.com/connaître-leau/la-pollution-de-leau/impact-megots-cigarette-ressources-eau/>

<https://www.consoglobe.com/canette-100-recyclable-pourtant-2630-cg>

<http://biodiversite.wallonie.be/fr/invasives.html?IDC=5632>

<https://www.semois>

https://www.province.namur.be/plantes_invasives

<http://www.spge.be/fr/notion-de-pollution.html?IDC=1094&IDD=1340>

<https://www.walloniepluspropre.be/news/bilan-du-grand-nettoyage-de-printemps-2019-500-tonnes-de-dechets-sauvages-ramasses/>

<https://www.inasep.be>